Association CABIRIA

Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Association CABIRIA
5 Quai Lassagne
BP 1145
69203 LYON CEDEX 01

Association (loi du 1er juillet 1901) déclarée à la Préfecture du Rhône
Sous le numéro W 69 105 98 55

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Expertise Comptable - Audit

69, bd des Canuts ▪ 69317 Lyon Cedex 04
tél. 04 78 29 85 04 ▪ fax 04 78 30 80 25
fidulyon@fiduciairelyonnaise.fr

Société d'expertise comptable - Tableau de l'Ordre de Lyon Rhône-Alpes
Société de commissaires aux comptes - Compagnie régionale de Lyon
S.A. au capital de 251100€ / RC Lyon B 958 513 509

A l'assemblée générale de l'association CABIRIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CABIRIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la césure relative aux produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents de l'association CABIRIA.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 13 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE LYONNAISE

François DUMONT

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie

	BILAN ACTIF	Exercice 2017 clos le 31/12/2017			Exercice 2016 clos le 31/12/2016
		Brut	Amortiss. et Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**				
	Logiciels	4 497	4 497		
	Autres immobilisations incorporelles	12 246	12 246		
	Immobilisations corporelles				
	Matériel d'accueil	1 517	712	805	
	Installation générale agencements	41 103	41 103		
	Matériel de transport	44 036	36 746	7 290	13 844
	Matériel de bureau et informatique	20 853	20 761	92	747
	Mobilier	1 594	1 594		
	Avances et acomptes sur immob. corp.				
	Immobilisations financières (2)				
	Prêts				
	Dépôts et cautionnements	4 685		4 685	4 685
	Autres	289		289	289
	TOTAL I	**130 820**	**117 659**	**13 161**	**19 565**
ACTIF CIRCULANT	**Créances (3)**				
	Subventions à recevoir				
	Santé Publique France				9 000
	ANSM	2 000		2 000	2 000
	Sidaction	42 000		42 000	
	Fondation Solimut				10 500
	VIIV Healthcare	7 500		7 500	7 500
	Fondation Abbé Pierre	6 000		6 000	6 000
	Organismes sociaux à recevoir				
	Autres créances Taxe salaires				4 249
	Valeurs mobilières de placement				
	Produits à recevoir	2 720		2 720	1 800
	Disponibilités				
	Crédit Coop	5 559		5 559	27 434
	CC LIVRET A	20 670		20 670	48 876
	Caisse Epargne	150 751		150 751	119 446
	Caisse	14		14	14
	Charges constatées d'avance(3)	1 187		1 187	1 204
	TOTAL II	**238 401**		**238 401**	**238 023**
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Prime de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**369 221**	**117 659**	**251 564**	**257 590**
	Dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an (brut)				
	(3) dont à plus d'un an (brut)				
	ENGAGEMENTS RECUS				

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes

	BILAN PASSIF (avant répartition)	Exercice 2017 clos le 31/12/2017	Exercice 2016 clos le 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	**FONDS ASSOCIATIFS**		
	Fonds propres		
	Fonds associatif sans droit de reprise	39 505	39 505
	Réserves	21 359	21 359
	Report à nouveau	20 636	19 924
	Résultat de l'exercice	2 324	712
	Autres fonds associatifs		
	Subv. d'investissement s/biens renouvelables avec droit de reprise	12 196	12 196
	Subv. d'investissement s/biens non renouvelables	7 148	13 589
	TOTAL I	**103 168**	**107 285**
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	26 434	26 434
	TOTAL II	**26 434**	**26 434**
FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	65 820	73 034
	TOTAL III	**65 820**	**73 034**
DETTES	**DETTES (1)**		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 033	8 879
	Dettes fiscales et sociales		
	Personnel	16 678	15 989
	TROD	1 125	1 125
	Charges sociales	29 666	23 524
	Charges fiscales	2 640	1 320
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	TOTAL IV	**56 142**	**50 837**
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**251 564**	**257 590**
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
	ENGAGEMENTS DONNES		

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES	Exercice 2017 clos le 31/12/2017	Exercice 2016 clos le 31/12/2016	Variation
Charges d'exploitation			
EDF/Eau	3 664	3 436	228
Pharmacie et préservatifs	23 652	21 166	2 486
Alimentation	1 596	1 602	-6
Carburant/gaz camion et voiture	2 543	2 181	362
Petit matériel, et produits d'hygiène	1 035	1 474	-439
Fournitures de bureau	2 022	2 023	-1
Collecte TROD	121	119	2
Leasing			
Loyer et charges locaux, garage, box, parc auto	25 523	26 372	-849
Entretien véhicules, mat bureau, et général	5 913	4 690	1 223
Assurances	3 333	3 364	-31
Documentation		4	-4
Colloque et séminaires			
Honoraires	11 156	16 677	-5 521
Information - communication	1 514	770	744
Transports et déplacements	2 045	1 465	580
Missions, Réceptions	952	1 704	-752
Poste et télécommunications	8 092	8 154	-62
Services bancaires	426	437	-11
Divers			
Form. continue et taxes s/salaires			
Taxes diverses	1 320	1 320	0
Rémunération du personnel	224 997	214 122	10 875
Charges sociales	85 944	80 595	5 349
Frais de formation des salariés	3 946	4 271	-325
Autres charges de personnel	768	1 106	-248
Aides à la vie quotidienne	11 325	11 342	-17
Autre charges de gestion	15	418	-403
Dotation aux amortissements	7 232	7 498	-266
Dotation aux provisions		86	-86
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**429 134**	**416 308**	
Charges financières	**93**	**42**	**51**
TOTAL DES CHARGES	**429 227**	**416 350**	
Charges exceptionnelles	**90**		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	**65 820**	**73 034**	
Excédent ou déficit	**2 324**	**712**	
TOTAL GENERAL	**497 461**	**490 096**	**7 365**

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2017 clos le 31/12/2017	Exercice 2016 clos le 31/12/2016	
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services		1 260	
Bénévolat	1 093	1 417	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	**1 093**	**2 677**	

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS	2017	2016	Variation
Produits d'exploitation			
74 - Subventions	**410 500**	**464 200**	**-53 700**
ETAT			
ARS - Santé Publique - Prévention VIH	**203 000**	**203 000**	0
ARS PROSTBOY'Z	**10 000**	**10 000**	0
Délégation Régionale Droits des Femmes	**15 000**	**25 000**	-10 000
Santé Publique France	**18 000**	**18 000**	0
ANSM		**20 000**	-20 000
REGION			
Région Rhône Alpes Santé jeunes prostituées			
Région Rhône Alpes Santé jeunes gays			
Région Rhône Réorientation professionnelle			
DEPARTEMENT			
Lyon Métropole	**4 400**	**4 700**	-300
Conseil Général de l'Isère			
COMMUNES			
VILLE DE LYON	**23 000**	**23 000**	0
AIDES A L'EMPLOI			
CNASEA			
Ecart sur réalisation			
FINANCEMENTS PRIVES			
Fondation Solimut		**35 000**	-35 000
Fondation Abbé Pierre		**15 000**	-15 000
ADREA Mutuelle			
VIIV Healthcare		**15 000**	-15 000
Ensemble Contre le Sida - Sidaction	**126 000**	**84 000**	42 000
Solidarité Sida	**11 100**	**11 500**	-400
Autres produits	**6 557**	**5 639**	
Produits divers	**5 325**	**4 631**	694
Autres produits Dons		**280**	-280
Reprise sur provisions			
Transferts de charges	**1 232**	**728**	504
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**417 057**	**469 839**	**-52 782**
Produits financiers	**766**	**632**	134
TOTAL DES PRODUITS	**417 823**	**470 472**	**-52 648**
Produits exceptionnels			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	**73 034**	**13 050**	
Quote-part de subv./invest virée au résultat	**6 441**	**6 441**	
Autres produits exceptionnels	**163**	**133**	
DEFICIT			
TOTAL GENERAL	**497 461**	**490 096**	**7 365**

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2017 clos le 31/12/2017	Exercice 2016 clos le 31/12/2016	
Bénévolat	**1 093**	**1 417**	
Mise à disposition gratuite			
Dons en nature		**1 260**	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	**1 093**	**2 677**	

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
Les comptes sont établis conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121.1 et 121.5 et suivants du plan comptable général 2014.
Il est également fait application du Plan Comptable des Associations (règlement n° 99-01).
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et selon la durée de vie prévue :

- Installations générales, agencements	5 ans
- Matériel d'accueil	3 ans
- Matériel de transport d'occasion	3 ans à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
- Mobilier de bureau	5 ans

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles figurant au bilan sont inscrites à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire suivant la durée de vie prévue :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles	3 exercices

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement se rapportant aux immobilisations amortissables non renouvelables par l'association sont reprises pour le montant de la dotation comptabilisée ou, si leur montant est inférieur au bien financé, dans la même proportion.
Les subventions d'investissement se rapportant aux immobilisations amortissables renouvelables par l'association sont inscrites en fonds associatifs et ne donnent pas lieu à reprise dans les produits de l'exercice.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaires aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon

IMMOBILISATIONS - PRETS -DEPOTS CAUTIONNEMENTS

N° COMPTES	ETAT DES IMMOBILISATIONS	Montant en début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant en fin d'exercice
			Acquisitions et virements de poste à poste	Cessions, Mises hors service et virements de poste à poste	
	Immobilisations incorporelles				
2050000	Logiciels	4 496			4 496
2080000	Autres immobilisations incorporelles	12 246			12 246
	Immobilisations corporelles				0
2157000	Matériel d'accueil	1 706	829	1 018	1 517
2181100	Installation générale agencements Lassagne	41 103			41 103
2182000	Matériel de transport	44 036			44 036
2183000	Matériel de bureau et informatique	20 853			20 853
2184000	Mobilier	1 594			1 594
	Avances et acomptes sur immob. corp.				0
2710000	Immobilisations financières - TITRES BFCC	289			289
					0
2748000	Prêt	0			0
2750000	Dépôts et cautionnements	4 685			4 685
	Total des immobilisations	131 011	829	1 018	130 822

AMORTISSEMENTS

N° COMPTES	ETAT DES AMORTISSEMENTS	Montant en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice sur immobilisations sorties de l'actif	Montant en fin d'exercice
	Immobilisations incorporelles				
2805000	Logiciels	4 496			4 496
2808000	Autres immobilisations incorporelles	12 246			12 246
	Immobilisations corporelles				0
2815400	Matériel d'accueil	1 706	23	1 018	711
2818100	Installation générale agencements	41 103			41 103
2818200	Matériel de transport	30 192	6 554		36 746
2818300	Matériel de bureau et informatique	20 107	655		20 762
2818400	Mobilier	1 594			1 594
	Avances et acomptes sur immob. corp.	0			0
	Total des amortissements	111 444	7 232	1 018	117 658

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES PROVISIONS Nature des charges	Montant en début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Provision pour indemnités de départ en retraite	26 434			26 434
Provision pour risques et charges				
Total des provisions	**26 434**			**26 434**

FONDS DÉDIÉS :

Engagements à réaliser sur subventions de fonctionnement attribués : 65 820 euros.

Charges restant à engager au 31 décembre sur certaines actions subventionnées présentées par financeurs conformément au tableau de suivi des engagements.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS (euros)
Subventions de fonctionnement affectées

Actions	Montant initial	Fonds 2016 à engager au début de l'exercice 2017	Utilisation au cours de l'exercice 2017	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice		
					Montant total	Dont montant dédié aux heures de bilans 2017	Autres dépenses
G L Métropole	4 700	2 026	2 026				
Ville de Lyon	23 000	2 027	2 027				
Santé Publique France	18 000	6 750	6 750				
DRDFE	25 000	19 026	19 026				
VIIV Healthcare	15 000	11 070	11 070				
Solidarité sida	11 500	158	158				
Fondation AP	15 000	12 027	8 527	3 500	3 500	1816	1 684
ANSM	20 000	19 950	14 950	5 000	5 000		5 000
Sidaction 2018	34 500			34 500	34 500		34 500
Sidaction Pbz 2018	7 500			7 500	7 500		7 500
Sante publique France	18 000		12 000	6 000	6 000		6 000
G L Métropole	4 400		2 580	1 820	1 820	1816	4
Ville de Lyon	23 000		20 500	2 500	2 500	1817	683
DRDFE	15 000		10 000	5 000	5 000	1817	3 183
Total	234 600	73 034	109 614	**65 820**	**65 820**	**7 266**	**58 554**

ETAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	à plus d'un an
Dépôt et cautionnement	4 685		4 685
Titres Crédit Coopératif	290		290
Subventions à recevoir	57 500	57 500	
Produits à recevoir	2 720	2 720	
Organismes sociaux à recevoir			
Débiteurs divers			
Totaux	**65 195**	**60 220**	**4 975**

ETAT DES ECHÉANCES DES DETTES (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Fournisseurs	6 033	6 033	
Personnel	16 678	16 678	
Organismes sociaux	29 666	29 666	
Organismes fiscaux	2 640	2 640	
Créditeurs divers			
Subventions perçues d'avance	1 125	1 125	
Totaux	**56 142**	**56 142**	

ENGAGEMENTS FINANCIERS, DE PENSIONS ET RETRAITES (euros)

Engagements financiers (engagements réciproques)
Néant

Engagements de pensions et retraites
Les engagements concernant les indemnités de départ en retraite ont été provisionnés. L'éventuelle dette future est constatée en provision au bilan passif pour un montant total de 26 434 euros. Aucune provision n'a été effectuée en 2017.

PRECISIONS SUR LA NATURE, LE MONTANT OU LE TRAITEMENT COMPTABLE

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

PRODUITS A RECEVOIR

Conformément aux principes comptables les subventions sont comptabilisées à la date d'octroi. En conséquence figurent en produits à recevoir les montants non perçus à la date de clôture des comptes des subventions allouées au cours de l'exercice.

SUBVENTIONS A RECEVOIR			
441	Subventions à recevoir		
	FAP	6 000,00	
	VIIV Healthcare	7 500,00	
	ANSM	2 000,00	
	Sidaction	42 000,00	
	TROD		1 125,00
	TOTAUX	57 500,00	1 125,00

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER (euros)	
Achats et charges externes	5 942
Congés payés et charges	22 669
Prime salarié et charge	635
Taxe habitation	2 640
Formation Continue	3 766
Totaux	**35 652**

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (euros)	
Eau	11
Télécom	36
Frais postaux	122
Entretien réparation immobilier	82
Maintenance informatique	936
Totaux	**1 187**

TRANSFERTS DE CHARGES

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

TRANSFERTS DE CHARGES (euros)	
Indemnités journalières de maladie	1 232
Transferts de charges frais	
Remboursement de frais de formation	
Totaux	**1 232**

CONTRIBUTIONS EN NATURE :

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Rubriques	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Bénévolat	1 093	1 417
Prestations en nature		
Dons en nature		1 260
PRODUITS	**1 093**	**2 677**

Bénévolat

Détail des heures de bénévolat

Enquête TPE & MDM 40 heures
Administrateurs : 46 heures

Total : 86 heures

Les heures de bénévolat ont été valorisées au taux horaire du SMIC charges sociales incluses soit 12,71 euros/heure.

Prestations en nature

Aucune prestation en nature n'a été effectuée.

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants n'est pas communiquée car, les membres du conseil d'administration ne percevant aucune indemnité, cela conduirait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	2017	2016
Cadre		0,18
Non cadres	8,27	7,95
Total	8,27	8,13

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

TABLEAU DE VARIATION FONDS ASSOCIATIFS 2017				
LIBELLÉ	Solde au début de l'exercice 2017	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice 2017
Fonds associatifs sans droit de reprise : dont subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables = 25 000	39 505	0	0	39 505
Valeur du patrimoine intégré	0			0
Ecarts de réévaluation	0			0
Fonds associatifs avec droit de reprise : dont subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	44 404			44 404
Réserves	21 359			21 359
Report à nouveau	19 925	712		20 637
Quote part de reprise de subvention d'investissement	-18 618	-6 442		-25 060
Résultat de l'exercice	712	2 324	712	2 324
Total	107 287	-3 406	712	103 168